



© Stop Illegal Fishing

Renforcer la coopération et capacité d'arrêter pêche illégale et construire croissance bleue durable dans la région de la SADC

La pêche dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), y compris la capture marine et continentale, génère une variété des avantages pour la nutrition et la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, l'emploi, le revenu national, les exportations et les devises étrangères. Cependant, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui, selon les estimations, coûterait à la région de la SADC environ 400 millions USD/an menacent la santé des poissons, la distorsion du marché, sapent la gouvernance et compromettent le bien-être et les moyens de subsistance des communautés côtières.

La pêche INN est l'une des principales causes de la surpêche et constitue un obstacle à la gestion durable des stocks de poissons dans la région de la SADC. La surpêche entraîne des pertes économiques pour les pays de la SADC dont les stocks surexploités sont moins productifs et contribuent moins à la socio-économie de la région. Au cas où le stock collapse les effets peuvent être dévastant pour les communautés locales qui en dépendent pour la nutrition et les moyens de subsistance.

La pêche INN dans la région de la SADC est tenue par les contrevenants comme une activité au taux de risque très faible et à grande rentabilité et cela est partiellement due au faible niveau de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) et de mise en application. Les opérateurs illégaux se bénéficient de la pêche illégale de différentes formes, notamment par le non-paiement ou le sous-paiement de taxes et de redevances, et par la réduction des coûts d'exploitation obtenue en ignorant les normes réglementaires. En revanche, chez les opérateurs légaux, cela crée des désavantages dû au coût élevé du respect des exigences légales, y compris le paiement des taxes et des redevances.

La pêche INN se déroule dans toute la région de la SADC, sous forme de :

- Pêche côtière à la dynamite, d'utilisation de filets de pêches de petite maille, et il est également fréquent la pêche dans des habitats critiques/interdits/protégés, ce qui entraîne des dommages aux précieux habitats marins et à la biodiversité, qui sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes (par exemple en fournissant une protection côtière et des zones d'alevinage pour les stocks de poissons) et au bien-être des communautés côtières ;
- Pêche hauturières : la violation des zones de pêche et des captures non-déclarées sont courants, parallèlement à la fraude documentaire et des navires, l'esclavage moderne et d'autres pratiques commerciales illégales qui ont également lieu. Cet ensemble d'occurrence n'entraînant seulement des dommages aux stocks de poissons mais contribuant également à la criminalité transnationale organisée ; et

- La pêche dans les eaux intérieures : l'utilisation d'équipement de pêche non durables et le manque de déclaration des captures constituent un grand défi, tandis que le commerce transfrontalier informel sert à contourner les contrôles douaniers et fiscaux, ce qui prive les gouvernements de recettes.

Alors que l'ignorance des règles et des réglementations est à l'origine d'activités de pêche illégales qui peuvent être combattues par la sensibilisation et la conscientisation, des activités illégales plus graves et organisées nécessitent une réponse plus systématique et coopérative à l'échelle régionale. Un exemple de cette situation est le travail Du groupe de travail de l'Afrique de FISH-i, dont les enquêtes conjointes menées par huit pays dans

Coopération régionale de la SADC en matière de SCS

Pour garantir la productivité et la durabilité des stocks de poissons à long terme dans la région de la SADC, tels que le thon, espadon, le merlu ou la perche du Nil, ainsi que pour améliorer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, les efforts menés par un SCS coordonné au niveau régional sont essentiels pour développer des opérations de pêche.

Pour garantir la productivité et la durabilité des stocks de poissons à long terme dans la région de la SADC, tels que le thon, espadon, le merlu ou la perche du Nil, ainsi que pour améliorer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, les efforts menés par un SCS coordonné au niveau régional sont essentiels pour développer des opérations de pêche.

Parmi les principales mesures politiques prises à cet effet, on peut citer :

- En 2001, les chefs d'État de la SADC ont approuvé le protocole de la SADC sur la pêche afin de promouvoir une utilisation responsable et durable des ressources vivantes et des écosystèmes aquatiques pour améliorer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté, préserver les moyens de subsistance et créer des opportunités économiques pour la région. À cet égard, le protocole prévoit la nécessité au sein des États de la SADC de partager des informations en matière de pêche, d'établir un mécanisme d'enregistrement des navires de pêche internationaux et nationaux et de coopérer les efforts de surveillance et de contrôle de l'exploitation des ressources aquatiques partagées.
- La déclaration d'engagement des ministres des pêches marines de la SADC de 2008 pour lutter contre la pêche INN est au cœur des efforts menés par les pays de la SADC visant à renforcer leurs systèmes de SCS et à soutenir la coordination régionale, à travers le développement d'une stratégie régionale de SCS et la mise en place d'un centre SCS qui permettrait une coordination régionale efficace pour lutter contre la pêche INN dans les eaux de la SADC.

l'océan Indien occidental ont prouvé l'occurrence d'activités illégales dans le secteur industriel de pêche. Ces preuves démontrent que des activités illégales systématiques, organisées et délibérées y sont commises, y compris des crimes comme la falsification de documents, la corruption, la traite humaine et la fraude d'identité des navires. 80 % des opérateurs illégaux, en plus de violer la législation en matière de pêche, ont également violé les règles relatives à la sécurité des navires, à la pollution, au travail et à la sécurité nationale et maritime, comme les navires de pêche qui sont utilisés comme couverture pour la contrebande de marchandises illicites (des drogues, des armes, la faune et la flore sauvages).



© Secretariat de la SADC

MCS centre to effectively enable regional coordination to combat IUU fishing in SADC waters.

- En août 2017, le Conseil des ministres de la SADC a approuvé une charte de la SADC, qui fournit le cadre juridique pour l'établissement et la mise en œuvre d'une institution qui coordonnera le SCS dans la région de la SADC, préparant ainsi le terrain pour la création du Centre Régional de Coordination du SCS (CRCSCS) de la SADC. En novembre 2017, les ministres de l'environnement et des ressources naturelles, de la pêche et de l'aquaculture, et du tourisme de la SADC se sont engagés à signer la Charte et ont approuvé la création de l'Unité Intérimaire de Gestion de Projet (UIGP) pour faire avancer la mise en place du Centre régional.

Le Centre Régional de Coordination du SCS fournira des services aux États de la SADC et aux partenaires de coopération, ainsi que, probablement :

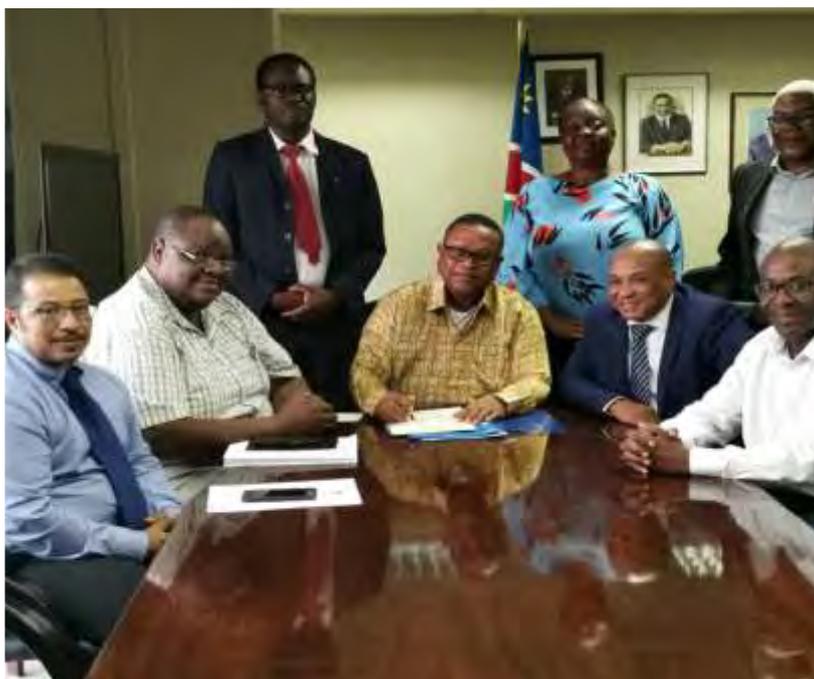
- Un registre régional des navires de pêche et un système de surveillance ;
- Un portail de SCS contenant des informations régionales en matière de pêche, y compris des services de partage de données et d'informations de SCS;
- Services régionaux de surveillance et de coordination des observateurs de pêche;
- Application des lois sur les pêches et services d'assistance juridique;
- Services de soutien à la mise en œuvre des mesures portuaires ; et
- Services nationaux de soutien aux capacités de SCS.

État actuel de la mise en œuvre de la Charte de la SADC et le CRCSCS

Suite à l'approbation de la Charte pour l'établissement du CRCSCS de la SADC, et en s'appuyant sur l'engagement et le leadership dont la région d'Afrique australe a fait preuve dans la lutte contre la pêche INN, les progrès suivants ont été réalisés pour rendre le Centre opérationnel

- Au sein des seize États membres de la SADC, huit ont signé la Charte, à savoir l'Angola, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la République unie de Tanzanie et la Zambie. Il suffit que deux tiers (onze) des États membres de la SADC signent la Charte pour qu'elle entre en vigueur.
- Deux autres États membres de la SADC, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe, ont indiqué qu'ils étaient prêts à signer la Charte...
- Depuis janvier 2019, le gouvernement mozambicain, où le Centre est siégé, a affecté du personnel à l'UIGP qui, en collaboration avec le groupe de travail sur la pêche INN de la SADC a récemment conclu la feuille de route détaillée pour l'opérationnalisation du CRCSCS au cours des trois prochaines années.

- Le soutien visant à renforcer et à aider l'UIGP et son personnel à développer des mécanismes pour le CRCSCS a été obtenu grâce à un financement du gouvernement allemand qui a commencé 2019. Cette initiative est mise en œuvre avec le soutien du WWF.
- Le groupe de travail sur la pêche INN de la SADC, ainsi que le Kenya et la Somalie (membres du groupe de travail Afrique FISH-i) ont recommandé aux ministres de la SADC d'intégrer les mécanismes du groupe de travail de l'Afrique FISH-i au Centre, ce que les ministres ont approuvé lors de leur réunion de juin 2019 à Windhoek, en Namibie. La coopération et le partage d'informations entre ces pays ont permis de valider le concept de coopération régionale pour mettre fin à la pêche INN, basé sur un réseau efficace avec des outils et une expertise établis qui permettront au CRCSCS de progresser rapidement.
- Le secrétariat de la SADC développe une stratégie de coopération avec la Commission de l'Océan Indien (COI), ainsi que l'inclusion du Kenya et de la Somalie en tant que partenaires de coopération dans les activités du Centre, et un mécanisme de coopération avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (AID).
- Lors de l'entrée en vigueur de la Charte, un financement a été obtenu de la Banque Mondiale pour soutenir la construction du Centre à Maputo, au Mozambique, ce qui nécessite actuellement la signature de la Charte par les deux tiers des États membres de la SADC. La Banque Africaine de Développement s'est également engagée à soutenir les opérations du Centre dès que la Charte entre en vigueur.



Les avantages attendus par le CRCSCS

Le CRCSCS aidera les États à accomplir leurs aspirations et leurs engagements en matière de la pêche et les objectifs connexes, notamment

- Globalement, les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixent les actions prioritaires nécessaires au développement durable, la cible 14.4 appelle à mettre fin à la pêche INN et aux pratiques destructives d'ici 2020, et cette priorité est tenue comme un objectif du CRCSCS. Particulièrement pour le secteur de pêches, il existe une gamme d'instruments internationaux juridiquement contraignants qui visent directement ou indirectement à mettre un terme à la pêche INN, notamment : la Convention des Nations Unies (ONU) sur le droit de la mer de 1982 ; l'Accord de conformité de 1993 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; l'accord des Nations unies sur les stocks de poissons de 1995 et l'Accord de la FAO de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port (AMEP).
- Pan-Afrique, l'Union africaine (UA) a travers le cadre politique panafricain et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture identifie l'utilisation et la conservation durable des ressources comme un objectif politique clé. Un résultat clé attendu pour atteindre cet objectif est : la mise en place des systèmes régionaux de SCS durables en fonctionnant dans toutes les régions, à travers (a) le développement et le renforcement du cadre institutionnel de SCS pour les zones marines et intérieures afin de lutter contre la pêche INN, (b) l'amélioration de la coopération et de la collaboration régionales pour une gestion de pêches durable, (c) le développement et le partage des registres des navires de pêches autorisés et illégaux et (d) l'amélioration des capacités et la mise en place de mécanismes des et des accords financiers rentables et durables, pour une coopération régionale efficace en matière de SCS et son application.
- Au niveau régional, de nombreux États de la SADC sont membres de plusieurs organismes régionaux de pêches qui coopèrent pour les eaux marines et intérieures partagées, notamment ceux qui ont un mandat consultatif comme la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC) et ceux qui ont un mandat de gestion, connus sous le nom d'organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Il y a cinq ORGP clés pour la région de la SADC, telles que la Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (CICTA);

la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), l'Organisation des pêches du lac Victoria (OPLV), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE) et l'Accord sur les pêches du sud de l'océan Indien (APSOI). Ces organismes régionaux adoptent des mesures de gestion et de conservation de pêches (MGCP) qui sont contraignantes pour leurs membres et qui nécessitent une solide MCS pour assurer le suivi de la mise en œuvre des MGCP. Parmi les autres organismes régionaux d'importance, on met l'accent sur la Convention du courant de Benguela (CCB), qui est un vaste écosystème marin (VEM), et l'Autorité du lac Tanganyika (ALT), qui est une organisation basée sur les lacs (OBL). Les termes et conditions minimales (TCM) récemment adoptées pour que l'on puisse mener des activités de pêches dans la zone de compétence de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC) reconnaissent l'existence de la CRCSCS en tant que fondamentale pour atteindre l'objectif de lutte contre la pêche INN et améliorer la gouvernance dans le secteur de pêches dans la sous-région.

Le CRCSCS aidera la région de la SADC à garantir un avenir durable et sûr à ses citoyens en contribuant à la durabilité de la pêche, qui à son tour contribuera:

- Aux Communautés durables – le poisson fournit une source primaire de protéines et de nutriments essentiels dans l'alimentation humaine et joue un rôle significativement important pour la nutrition et la sécurité alimentaire dans les pays de la SADC. La sauvegarde des ressources de pêches permettra de créer la résilience nécessaire pour faire face à la croissance démographique prévue et aux effets du changement climatique, et permettra également de garantir non seulement pas des avantages nutritionnels, mais aussi l'emploi de millions de personnes, majoritairement des femmes, en particulier dans le secteur de la transformation et de la commercialisation.
- Aux écosystèmes durables – avec la pêche on élimine de l'écosystème les espèces ciblées, mais on peut aussi affecter les espèces non ciblées, notamment les espèces en danger, menacées et protégées telles que les mammifères marins vulnérables, les oiseaux, les espèces de requins et de raies. Suivre les mesures de gestion et de conservation de pêche (MGCP) est un aspect essentiel non seulement pas pour mettre un terme aux activités illégales de pêches, mais aussi pour surveiller la pollution, la destruction des habitats et le démenagement des espèces non ciblées.
- À l'économie durable - le développement d'économies bleues plus fortes est essentiel pour de nombreux pays de la SADC et cela dépend d'un secteur de pêches conforme et d'un domaine maritime sécurisé. Le CRCSCS jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ces mesures et dans l'encouragement d'investissements et d'un développement accrus dans le secteur de pêches. En supprimant l'environnement commercial méfiant et médiocre que la corruption et d'autres activités criminelles suscitent, on créera un espace ou bien un environnement convenable pour une croissance bleue légale et durable.

Activités de renforcement des capacités et des opérations du CRCSCS

La coopération entre les agences nationales et entre les pays voisins est au cœur de la lutte contre la pêche INN

Le CRCSCS fournira un mécanisme rentable pour soutenir cette coopération opérationnelle, qui comprendra:

- La surveillance des mouvements des navires, afin d'assurer une surveillance et une approche coordonnée du suivi de pêches et de l'activité des navires transporteurs;
- L'évaluation des risques associés aux navires, aux propriétaires et aux opérateurs pour permettre le ciblage des ressources d'exécution *assessing risk associated with vessels*;
- La collecte et l'analyse d'informations et de renseignements, pour permettre le contrôle des activités et des domaines non-conforme;
- La fourniture de rapports de rapport documentaire pour faciliter l'évaluation des risques sur les navires qui demandent des licences, afin d'aider à la prise de décision concernant l'octroi des licences de pêches;
- L'enregistrement des informations sur les navires de pêches dans un registre régional des navires, afin d'inclure tous les navires enregistrés et les détenteurs de licences dans la région de la SADC, ainsi que les eaux des partenaires coopérants, afin de fournir un dépôt central pour ces informations qui serait relié au registre mondial de la FAO;
- Coordonner le partage des ressources, y compris les navires de patrouille, les avions et les observateurs, afin d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts;
- Coordonner les actions de coopération, afin d'accroître les possibilités d'action régionale contre les auteurs d'infractions;

- Faciliter le partage et la vérification croisée des informations de pêches, entre les membres et les partenaires, pour inclure les informations d'inspection et les photos des navires pour l'identification et pour la poursuite des opérateurs illégaux ; et
- Coordonner et collaborer avec d'autres entités et partenaires régionaux, afin de renforcer la région dans la lutte contre la criminalité organisée transnationale et de jouer un rôle dans les processus mondiaux.

La capacité est essentielle pour les activités nationales et régionales visant à améliorer la SCS et est essentielle pour mettre un terme à la pêche INN. Le CRCSCS va donner un soutien au niveau national et des opportunités au niveau régional pour renforcer la capacité de la SADC en matière de SCS, notamment:

- Partager les leçons et les outils en matière de SCS, entre les pays et également au sein des secteurs de pêches, en particulier entre les pays côtiers et intérieurs, en offrant des possibilités de mettre fin au commerce illégal de poissons en général et de perturber les routes de transit pour d'autres types de commerce illicite en particulier;
- La capacitation du personnel du CRCSCS permettra d'augmenter l'efficacité des SCS nationales à travers des formations et le soutien au travail opérationnel;
- Formation pour développer le savoir-faire, à la fois par des ateliers de formation et par le travail de champ et la formation sur le terrain, y compris la formation des formateurs, en particulier dans l'utilisation des nouvelles technologies, des procédures opérationnelles standard et des outils sur mesure développés pour soutenir le SCS dans la région de la SADC;
- Fournir un soutien technique pour vérifier la légalité des opérateurs, des navires et des incidents par le biais de notifications sur les mouvements des navires.



Ressources

Protocol de la SADC sur la pêche, 2001: www.sadc

Declaration du comité du combat de la SADC [www.sadc-int/
documents-](http://www.sadc-int/documents-)

SADC, ACP and NFDS Africa, 2010, Guidel Centre Regional Technique de la SADC pour le control de peches. Rapport technique (Ref. CU/PE1/MZ/.

Charte de la SADC, 2017, etablissant le centre de coordination de peches

CDAА et WWF, 2017, Proposition de viabilité financière du centre régional de coordination des pêches de la CDAА. Rapport technique Rapport technique (Ref. 40001192).

Site Internet:

SADC-Stop Illegal Fishing, Un engagement politique de l'Afrique australe pour mettre fin à la pêche illégale: <https://stopillegalfishing.com>

Image/ Remerciements d'image

Image/Image ont été fournis par le Secrétariat de la SADC, Stop Illegal Fishing (SIF) et WWF

À propos de la SADC

Les principaux objectifs de la SADC sont d'atteindre le développement et la croissance économique, de réduire la pauvreté des peuples d'Afrique australe, à travers l'intégration régionale et le développement équitable et durable. Find out more at: www.sadc.int

À propos FISH-i Africa

Elle réunit huit pays côtiers d'Afrique de l'Est, une alliance qui montre que l'analyse régionale de la coopération et l'expertise technique peuvent empêcher les opérateurs illégaux de poursuivre sans entrave leurs activités lucratives. FISH-i Africa est une initiative de lutte contre la pêche illégale et une équipe de coordination composée par Stop Illegal Fishing, NFDS et TMT. Pour en savoir plus : www.stopillegalfishing.com et www.fish-i-africa.org

À propos WWF

Le WWF s'efforce de prendre soin de nos ressources naturelles - les océans, les terres et la faune - afin que nous puissions continuer à bénéficier à partir de la nourriture, de l'eau et d'un climat sain. Elle est la première organisation indépendante de conservation au monde, qui promeut la construction d'un avenir durable et équitable. Pour en savoir plus, consultez le site: www.panda.org ou www.wwf.org.mz

Copyright SADC, 2019. Tous droits réservés.

Les informations contenues dans cette publication peuvent être librement utilisées et copiées à des fins non commerciales, à condition que toute information reproduite ailleurs soit accompagnée d'une mention de la SADC comme source. Le nom et l'emblème de la SADC sont la propriété exclusive de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ils sont protégés par le droit international. Leur utilisation sans autorisation est interdite. Ils ne peuvent être copiés ou reproduits de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la SADC. Les demandes d'autorisation doivent être adressées au secrétaire exécutif du secrétariat de la SADC.



Adresse:

SADC Secretariat
SADC Headquarters
Plot No. 54385, CBD Square Private
Bag 0095 Gaborone, Botswana

Tél.: +267 395 1863
Fax: +267 397 2848
Site Internet: www.sadc.int
Email: registry@sadc.int



Supported by the

